



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 décembre 2020**DATE DE CONVOCATION**

11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le **dix-sept décembre** à dix-huit heures trente,Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN, pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maité COUBAT, M. Jean-Marc FRELH, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. André LONCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Jean-Luc MAHIEU, M. Martial MATHIRON, Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. André LONGCHAMP), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence VIENNET), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), M. Olivier GAUTHRON (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), Mme Laurence VIENNET (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Assistaient à la séance : M. Benjamin MODI, Mme Marie-Jo DURIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Zineb HEMAIRIA, 6^{ème} Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse

17/12/2020/04

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 28
VOTANTS : 31

Objet : Désignation d'un.e délégué.e suppléant.e au sein du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Ouche (SINOTIV'EAU)

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 janvier 2019, portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Ouche (SINOTIV'EAU), chaque commune membre est représentée par deux délégué.es titulaires plus un.e délégué.e par tranche de 1 000 habitants pour les communes supérieures à 2 000 habitants et autant de délégué.es suppléant.es.

Pour le périmètre de la commune de GENLIS, l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dispose de six délégué.es titulaires et de six délégué.es suppléant.es, et de deux délégué.es titulaires et de deux délégué.es suppléant.es par périmètre de chacune des 21 autres communes membres. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dispose donc de 48 délégué.es titulaires et 48 délégué.es suppléant.es au sein du Conseil Syndical du SINOTIV'EAU.

Le périmètre géographique du SINOTIV'EAU est découpé en Commissions de Secteur de l'Eau (CSE), réparti comme suit pour le périmètre de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :

↪ GENLIS,

↪ LABERGEMENT-FOIGNEY,

↪ LONGCHAMP,

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- ↪ CHAMBEIRE,
- ↪ CESSEY-SUR-TILLE, FAUVERNEY, IZIER ET ROUVRES-EN-PLAINE,
- ↪ MARLIENS, TART-LE-BAS, VARANGES,
- ↪ AISEREY, BESSEY-LÈS-CÎTEAUX, ÉCHIGEY, IZEURE, LONGECOURT-EN-PLAINE, TART (TART-LE-HAUT), THOREY-EN-PLAINE,
- ↪ BEIRE-LE-FORT, COLLONGES-ET-PREMIÈRES, LONGEAULT-PLUVAULT, PLUVET, TART (TART-L'ABBAYE).

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Monsieur Alexandre PRIN délégué suppléant de la Communauté de Communes de la Plaine auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Ouche (SINOTIV'EAU), en remplacement de Monsieur Nicolas PERRUSSET :

Nom Prénom Titulaire	Nom Prénom Suppléant
Christophe CHAGNEUX Dominique JANIN	Wilfried GONCALVES Olivier MOUILLON
André LONGCHAMP Daniel TORTEROTOT	Marie-Françoise DUPAS Alain TURMEL
Pascal FARINACCI Guy MORELLE	Ludivine DEMACON Frédéric LEBLANC
Patrick GUIGNIER Cédric GUILLAUMOT	Laurent GUIGNIER Jean-Michel KAUFMANN
Dominique PILLOT Bernard SOUBEYRAND	Jean-Luc MAHIEU Philippe REVENU
Pascal MARTEAU Philippe PETIT	René BEGRAND Solène LEVEQUE
Jean-Luc AUCLAIR Vincent JANNAUD	Cédric BERNASCONI Patrick ROBERT
Denis BONIN Dominique RAVERAT	Benjamin BONIN Christophe POULLEAU
Pascale CHERVET Olivier GAUTHRON Martial MATHIRON Jean-Emmanuel ROLLIN Jérôme THEVENEAU Gaëlle THOMAS	Hervé BILLON Jean-Paul BONY Sylvie CHASTRUSSE Jacqueline DALLA TORRE Alain IMARD Frédéric PERRIER
Fabrice BON Ludovic GAUTHIER	Alexandre PRIN Jean-Marc RENARD
Bernard DELARCHE Céline EUDES	Patrice ESPINOSA Daniel RIANDET
Christian MARTINENT Bernard NAVILLON	Albert COLARD Alain MERCIER
Denis KIENE Joël MILLE	Jean-Marc FRELIH Monique PINGET
Pascal LERAT Jean-Pierre VIELLARD	Gilles BRUEY Thomas DEHER
Rémi DONARD Éric de LAMARLIÈRE	Marie-Béatrice LIMBARDET Jean-Marc SOULIER
Jean-Marie FERREUX Pascal THABARD	Daniel HERMANN Laurence SCHERRER
Dominique DUGIED Emmanuel PONTILLO	Cyril CHIAPPIN Xavier DUCHEZ
Benoit FRANET Claude VERDREAU	Pascal COLIN Laurent POST
Marie-Paule FONTAINE Evelyne MONNOT	Laurent GAUTHEREAU Marco MELANI

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Nom Prénom Titulaire	Nom Prénom Suppléant
Nathalie ALLARD Yann PIQUET	Maryline GRANDIOWSKY Laetitia REMONDINI
Sylvain PELLETIER Gilles ROBERT	Philippe CATTEAU Yann RHODDE
Simon GEVREY Jérôme MASSON	Laurent FAIVRE Éric MOUREY

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 28 décembre 2020

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la
Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER